



## URGENT : "DéPacs" et bien commun immobilier Scellier...

Par **AnneCheverny**, le **24/04/2013** à **19:27**

Bonjour,

En pleine période de la déclaration d'impôts des revenus, je suis tourmentée, voilà ma situation :

Pacsées en 2009 avec mon amie, nous avons investi (à 50-50) en 2012 dans un bien immobilier en loi Scellier, mais en commun accord, mon ex-amie rembourse la totalité du crédit car elle est en cours de me racheter ma part.

Cette même année (2012), nous nous séparons : récépissé de rupture de Pacs à l'appui.

Nous avons toutes deux informé le centre des impôts de nos nouvelles adresses.

Je reçois donc aujourd'hui ma feuille de déclaration d'impôts : elle est à nos deux noms, pré-remplie pour les deux déclarantes avec mon adresse à moi!

Jusque là, il suffit que nous établissions chacune une déclaration.

Mais le problème se pose pour l'investissement en commun : qui va le déclarer? Les deux ou peut-elle seule, sur sa déclaration, le déclarer?

Je ne veux pas de soucis avec les impôts, qui peut m'éclairer?

PS : mes rapports avec mon ex-amie sont succincts, difficultés à communiquer.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **trichat**, le **25/04/2013** à **13:42**

Bonjour,

Quelle que soit la date de rupture, chaque partenaire doit établir une déclaration de revenus. L'une utilisera la déclaration pré-remplie et la corrigera des éléments concernant la partenaire; l'autre utilisera une déclaration vierge (ou utilisera le service en ligne pour la déclaration de revenus).

Ci-joint, lien vers site officiel du MINEFI et BOFIP:

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup.jsessionid=ZXZL5RRKRHWLJQFIE!QCFFA?espld=1&>

Concernant votre investissement dans un logement bénéficiant du régime SCCELLIER, l'acquisition ayant été effectuée en indivision (chacune possédant 50 % du bien), vous bénéficierez toutes les deux des droits attachés à votre part dans l'immeuble. Vous devrez indiquer dans une note annexe à votre déclaration cette situation particulière.

Cordialement.

Par **AnneCheverny**, le **25/04/2013 à 14:26**

Bonjour Trichat,

Je vous remercie beaucoup pour la rapidité de votre réponse.

Je vais suivre vos conseil et doubler d'un rendez-vous au centre des impôts pour être "clean".

Cordialement.

Par **trichat**, le **25/04/2013 à 19:09**

Pour votre sécurité "fiscale" s'entend, n'hésitez pas après votre rendez-vous avec un agent des finances publiques, à adresser un courrier confirmant la teneur des échanges.

Cordialement.

Par **AnneCheverny**, le **25/04/2013 à 20:26**

Cher Trichat,

C'est noté!

Merci beaucoup pour cette précision!

Je vous tiens au courant. Cela pourra aider d'autres personnes étant dans une situation similaire :)

Cordialement.